An act to incorporate the Vidalia, Harrisonburgh and Alexandria railroad company."

Mr Ducros reported as duly enrolled the bill entitled "An act for the relief of the widow and heirs of J. Mayeux."

The speaker signed the same.

The clerk was directed to request the signature of the president of the senate thereto.

By a message from the senate the house is informed that the senate persist in their amendment to the contingent bill.

On motion, ordered that the house insist in their disagreement.

On motion, said bill was referred to a committee of conference.

The speaker appointed Messrs Wadsworth, Grymes and Sparks on said committee.

The clerk was directed to inform the senate thereof, and request their concurrence in the appointment of said committee of conference.

By a message from the senate, the house is informed that the president of the senate has signed the resolution allowing an extra compensation to the minute clerk of the house, and for other purposes.

Mr Bee on reported that he had submitted the aforesaid resolution for the approbation of the governor.

By a message from the senate the house is informed that the senate have concurred in the appointment of a committee of conference in relation to the contingent expense bill.

Messrs Penn and Bossier have been appointed on said committee on behalf of the senate.

The House is also informed that the president of the senate has signed the bill entitled.

"An act for the relief of the widow and heirs of Joseph Mayeux."

Mr Ducros reported that he submitted the aforesaid bill for the approbation of the Governor.

Mr Slidell on behalf of the committee of conference appointed in relation to the bill entitled.

"An act relative to the grand levee and dyke of the inferior channel of False river, and for other purposes" reported that said committee could not agree in said report.

The House took up said amendment.

On the question for the House to recede from their disagreement to the amendment of the senate.

The yeas and nays were called for, when it appeared, that Messrs Andros, Barrow, Brashear, Chenet, Freret, Moore, Morgan of St Landry, Poydras, Rogers, Slidell, Sonnat, Sloan and Wilson had voted in the affirmative—13 yeas.

And Messrs Avery, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Bossier, Canon, Convillon, Ducros, Eason, Grymes, Godberry, Kennedy, Kenner, Lawson, McDonald, Morgan of Ouachita, Phelps, Sparks, A B Thibodeaux, Wadsworth and Webre had voted in the negative—22 nays.

Said motion having been lost, the House persisted in the rejecting of said amendment.

The clerk was directed to inform the Senate thereof.

Mr Ducros reported as duly enrolled, the following resolution and bill:

"An act relative to the roads and levees in front of the residents of the parish of Plaquemines."

Resolution requesting our Senators and inviting our Representatives to obtain the passage of a bill to introduce and promote the culture of trophical plants in the United States.

The speaker having signed the same, the clerk was directed to request the signature of the president of the senate thereto.

Mr Sparks on behalf of the committee of conference appointed in relation to the disagreement of the House in the amendment of the Senate in the contingent expense bill, reported favourably to said amendment.

On the question for the rejection of said report, the yeas and nays were called for, when it appeared, that Messrs Avery, Andros, Boarg, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Brashear, Bossier, Chenet, Freret, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan of St Landry, Morgan of Ouachita, Patin, Poydras, Phelps, Rogers, Sparks, Sonnat, Sloan, A B Thibodeaux, Wadsworth, Walker and Wilson had voted in the affirmative—30 yeas.

And that Messrs Canon, Ducros, Eason, Grymes, and Kennedy had voted in the negative—5 nays.

Said report was consequently rejected.

The clerk was directed to inform the Senate thereof.

By a message from the Senate, the House is informed that the Senate desist from their amendment in the contingent expense bill.

By a message from the Governor by Mr Forstall his private secretary, the House is informed that the Governor has approved and signed the following resolution and acts.

An act to incorporate the Covington Female Seminary, in the parish of St Tammany.

An act to amend the several acts relative to election precincts in the parishes of Natchitoches and Claiborne.

An act to incorporate the Ouachita Female Academy in the town of Monroe in the parish of Ouachita.

An act to amend an act entitled "an act relative to the voluntary surrender of property and settlement of successions.

An act to authorise limited or anonymous partnerships and to regulate the same.

An act to incorporate the Vidalia, Harrisonburg and Alexandria Railroad Company.

An act for the relief of the widow and heirs of Joseph Mayeux, and the

Resolution relative to the compensation allowed to the clerks of the House of Representative and Senate."

Mr Ducros on behalf of the committee of enrollment reported as duly enrolled the contingent expense bill.

The speaker having signed the same.

The clerk was directed to request the signature of the president of the senate thereto.

By a message from the senate the house is informed that the president of the senate has signed the contingent expense bill.

By the same message the house is informed that the president of the senate has signed the following bill and resolution.

"An act relative to roads and levees in front of property of nonresidents in the parish of Plaquemine."

The resolution requesting our senators and inviting our representatives to obtain the passage of a law to introduce and promote in the U. S. the culture of tropical plants.

Mr Ducros on behalf of the committee of enrollment reported that he had submitted the aforesaid bill and resolution for the approval and signature of the governor.

By the same message from the senate the signature of the speaker is requested to the bill entitled

"An act to amend the act incorporating the church of St Michael in the parish of St James."

Mr Ducros having reported said bill as duly enrolled the speaker signed the same.

The clerk was directed to inform the Senate thereof.

By a message from the Governor, by Mr Forstall his private secretary, the House is informed that the Governor has approved and signed the following bills:

"An act relative to roads and levees in front of property of non residents of the parish of Plaquemine.

And a resolution relative to Dr. H. Perrine Late American Consul at Campeachy.

On motion, the House having dispensed with their rules, Mr Lawson was permitted to introduce a bill entitled.

"An act to authorize the Treasurer of the State to receive the portion of the surplus revenue allotted to the State of Louisiana," which was read for the 1st time. On motion, the House having again dispensed with their rules, said bill was read for a 2d time, and the House having for a 3d time, dispensed with their rules and bill was taken up and adopted.

On Motion, ordered that said bill do pass and retain its title,

The clerk was directed to request the concurrence of the senate thereto.

By a message from the Senate the House is informed that the senate have concurred in the bill entitled:

"An act to authorize the Treasurer of the State to receive the portion of the surplus revenue allotted to the State of Louisiana,"

Mr Ducros on behalf of the committee of enrollment having reported said bill as duly enrolled, the speaker signed the same,

The clerk was directed to request the signature of the president of the senate thereto.

By a message from the senate by Mr Davis their secretary, the house is informed that the president of the senate has signed said bill.

Mr Kenner on behalf of the committee of enrollment, reported that he had submitted the aforesaid bill for the approbation and signature of the Governor.

By a message from the Governor by Mr Forstall his private secretary, the house is informed that he has this day approved and signed the bill entitled:

An act to authorize the State Treasurer to receive that portion of the surplus revenue allotted to the State of Louisiana.

Mr Walker offered the following resolution which was unanimously adopted:

Be it resolved &c. That the thanks of this House are due to the Hon. G. Alcée Labranche, for the able and impartial manner with which he has presided over the deliberations of the House during the present session.

By a message from the senate by Mr Davis their secretary, the house is informed that the senate have concurred in the resolution appointing a joint committee to wait on the Governor and inform his excellency that the Legislature is now ready to adjourn—and that they have appointed Messrs Johnson and Bossier on said committee.

Mr Barrow on behalf of the committee appointed to wait on the Governor, reported that said committee had fulfilled the duty assigned them, and that the Governor had no further communication to make to the House.

On motion the Clerk was directed to inform the senate that the House is now ready to adjourn.

On motion of Mr Sparks, the House adjourned sine die.

ALEXANDER CUVILLIER, Clerk

Layet & Armitage vs Tourné & Beckwith.

BY virtue of an alias writ of Fieri Facias to me directed by the Hon. J. N. Duncan, presiding Judge of the City Court of New Orleans. I shall expose at public sale on the 25th of March 1837, at noon, at the New Exchange, corner of St. Louis and Chartres streets, the negro boy named ROBERT, aged about 21 years, the negro woman SARAH, about 23 years old, the negro woman MARY, of about 26 years old, and her child, seized to satisfy the judgment rendered in the above case.

Terms—Cash.

f 21 2i B. BEAUREGARD, Marshal.

Grande Ile de Barataria.

LA vente de la propriété de la Grande Isle, dernièrement annoncée par Isaac L. McCoy, est remise pour le moment. On fera connaitre le temps et l'endroit où la vente aura lieu. 21 mars

---

OAKLAND.—La vente d'Oakland, aura lieu lundi, prochain, 27 mars, à l'Arcade de Banks, par I. M. Gay & J B Bach & Co. La vente sera positive. 21 mars

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITE.

Séance de vendredi 20 mars 1837.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à publier dans la gazette officielle, que si, dans un délai de quinze jours, après la date du susdit avis, les adjudicataires des terrains vendus le 10 du courant et jours suivant, ne se sont point conformés aux conditions de la dite vente et n'ont pas signé leurs actes, alors et dans ce cas le maire prendra les mesures indiquées par la loi pour faire vendre les terrains à la folle enchère des dits adjudicataires.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à permettre aux adjudicataires à la vente susdite, de substituer d'autres noms aux leurs sur les actes de vente; bien entendu, cependant, que les personnes ainsi substituées devront offrir les mêmes garanties.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.

Approuvé le 21 mars 1837.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

23 mars—15 THEARD, secrétaire.

---

150 Boucauts de sucre qualité supérieure, à vendre par LEBLANC & HAYDEL.

23 fev Rue Toulouse No 28

M. M. COHEN,

AVOCAT,

No. 12, à l'Arcade de Banks.

6 sept—3,1pa

L. DEPOORTER,

DENTISTE,

Rue St. Louis, No. 61. 9 mars—6m

J. M. MALBRAN

Courtier et Négociant commissionnaire,

Rue [illegible], No. 1[illegible]

14 mars—3

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalités.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 24 MARS 1837

Vû la solennité du Vendredi-Saint, l'ABEILLE ne paraîtra pas demain.

Le navire Globe, parti d'ici, est arrivé au Hâvre 8 février; le Hermitage, le 4; le Palestine, le 5; le Vaillant devait partir pour la N. Orléans le 10, ainsi que le Sidney. Le Zampa était encore à Nantes le 7 février; le Gen. Foy, le Diligent et le Bill-chan No 3, étaient en charge à Bordeaux, aux dernières dates.

FUNESTE RENCONTRE

Une lettre de Washington nous apprend aujourd'hui ce que pas suite de quelques mots injurieux échangés entre M. Benton et M. Walker, deux sénateurs du congrès des Etats-Unis, un duel s'ensuivit dans lequel M. Walker fut tué.

La lettre qui fait mention de cette déplorable circonstance est datée de Washington le 11 du courant; elle a été adressée, sans signature, au maître de poste d'Augusta, qui pense qu'elle venait du bureau de poste de Washington.

Si le fait est vrai, le parti démocratique perd dans M. Walker un de ses plus fermes et de ses plus illustres champions, et le pays un de ses plus grands orateurs.

Nous apprenons de nos correspondants de N.-York, que la frégate française la Caravane, ayant à bord le ministre plénipotentiaire français auprès de notre gouvernement, était dans la rade de Rio Janeiro le 23 Janvier; la frégate française l'Andromaque était également dans ce port, avec Louis Napoléon Bonaparte. Ces deux frégates devaient faire voile pour New-York ou Norfolk.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

Les actionnaires de la compagnie du théâtre d'Orléans, dans leur assemblée du 22 mars, ont accepté les amendements faits à leur charte par la législature de l'Etat à l'effet de déterminer le nombre de votes dévolus à certaine quantité d'actions, et d'autoriser le retranchement d'une somme de deux cent cinquante mille piastres destinée à former un fond d'assurances, contre l'incendie et les risques de mer. La discussion s'est engagée sur l'opportunité de commencer de suite les travaux de construction de la nouvelle salle, ou de consacrer d'abord les capitaux à l'extension des moyens d'assurances; diverses avis ont été émis à cet égard, mais la grande majorité des actionnaires se sont prononcés pour le premier de ces deux partis.

Cette détermination nous semble tellement fondée en raison que nous aurions peine à concevoir qu'elle eut pu être mise en question; et il est évident que la compagnie du Théâtre d'Orléans ne s'est formée que dans le but de faire jouir le public des avantages d'une nouvelle salle qui convient mieux que celle que nous possédons aux exigences d'une population plus considérable et moins indulgente. Nous n'avons pas besoin de faire observer à quel point la salle actuelle est incommode et insuffisante, ni les dangers dont elle menace les spectateurs en cas d'incendie. Les accès et les dégagements en sont tellement mesquins, et si mal pratiqués que l'on frémit à l'idée des malheurs qui pourraient résulter des vices d'une construction si imparfaite. Mais ce qui est le plus remarquable, c'est l'incommode distribution des loges, la quantité de places où l'on ne voit ni n'entend, et la disposition des corridors où absorbe le son, et qui interceptent la vue; [illegible] par les allans et les venants. Ce qui paraîtrait surtout, il y a trente ans, dans une ville naissante, ne saurait plus convenir à une cité dont l'essor est si rapide; et dont la population s'accroît tellement que l'activité des constructeurs, quelque grande qu'elle soit, ne peut suffire à la multitude d'étrangers qui chaque jour nous arrivent de tous les points du globe.

Il nous faut donc une salle proportionnée à notre public, et calculée de façon à prévenir tous les inconvénients. Sans doute que les actionnaires prendront à cet égard les dispositions convenables; et que les plans, donnés au concours, seront soumis à l'inspection des gens de l'art, et même exposés aux regards du public. Souvent l'esprit de coterie, ou quelque sentiment déplacé de nationalité ont fait adopter, pour des monuments publics, des plans ridicules tels que [illegible] autres, quand il s'agit de disposer de capitaux immenses destinés à satisfaire le goût dans publics qui s'élève chaque jour d'avantage, c'est au mérite réel du plan, c'est aux convenances générales qu'il faut s'arrêter, sans prétendre ici sacrifier à des préférences individuelles pour tel ou tel architecte. Il en sera de même du choix d'un local; et, puisqu'il existe des gens assez mal avisés pour vouloir abuser des chances qui leur sont offertes pour tirer un énorme parti de leurs maisons, et que l'avidité du lucre les porte à élever leurs prétentions hors de toute proportion; il sera nécessaire que l'on s'occupe du choix d'un terrain vaste et convenable, car il faut à notre scène un développement considérable afin qu'elle ne soit plus comme aujourd'hui, assez bornée pour que le talent des meilleurs décorateurs n'en puisse sauver les inconvénients. L'on sent combien est choix demandera de réflexion et de discernement; et à quel point ceux qui en seront chargés auront besoin de se soustraire à toutes les prétentions et à toutes les obsessions.

La détermination de l'assemblée des actionnaires est un pas important de fait, et il faut espérer que la commission chargée de la suite des travaux, cherchera à justifier la confiance des actionnaires en [illegible] l'ouverture, et en surmontant les difficultés inhérentes à toute grande entreprise.

PAR L'ESTAFETTE DU NORD.

Nouvelles de France de 8 jours plus récentes.

Le navire paquebot Poland, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, comme étant en vue de New-York, est parti dans ce port, le 17 du courant. Par cette voie, nos correspondants ont reçu des liasses de journaux parisiens jusqu'au 7 février inclusivement, et des dates de Londres jusqu'au 4 inclusivement.

—Les nouvelles politiques ne sont pas d'une grande importance.

Les gazettes de Paris commentent à n'en plus finir le discours du roi d'Angleterre, prononcé à l'ouverture du parlement, et dans lequel il est totalement omis de faire mention de la France.

—Le maréchal Clauzel est arrivé à Paris le 6 de février. Peu d'heures après son arrivée il adressa à M. Charles Dupin, président de l'institut de France, la lettre suivante, que publie le Courrier:

"Monsieur,—A mon arrivée à Paris, j'ai lu le discours que vous avez adressé au roi, le premier de janvier, au nom de l'institut de France. Dans le paragraphe relatif à l'Afrique; j'ai remarqué cette phrase: 'et nous avons étendu notre pouvoir jusque dans le pays où Rome, déjà vénale, eût le malheur de voir Calpurnius et de rencontrer Jugurtha.' Les différentes interprétations qu'on a données à ce passage me forcent à vous en demander l'explication. Je vous prie que vous ne me la refusérez pas.

J'ai l'honneur d'être &c.

MARÉCHAL CLAUSEL."

Le Bon Sens dit: on nous assure que M. Laffitte qui a réalisé les débris de son immense fortune, est sur le point de former un bureau d'escompte sur des [illegible] pas étendus, et élevés. Il pourra ainsi accomplir son projet, naguère rejeté par la restauration, d'établir une société sous le titre de "société commanditaire de l'industrie française."

M. Chopin d'Arnouville a été déplacé de la préfecture du Bas-Rhin. La Gazette de France attribue ce déplacement à la négligence que ce fonctionnaire a mise à exécuter les ordres qu'il avait reçus de surveiller les mouvements des complices du prince Louis Napoléon, et de ses adhérens, et à permettre que lui-même fut fait prisonnier par le parti qu'il aurait dû arrêter au moment qu'il commença son insurrection.

Bourse de Paris du 6 février—5 heures et demie.

Le marché a été lourd, et les cours ont fléchi. On ne donne cependant aucune raison de cette baisse.

Les 5 pour cent, au comptant, ont baissé de 15c.—4 pour cent 30 c.—3 pour cent 109; 3 pour cent. 79.

ANGLETERRE.

L'affaire de la capture du Vixen, semble de plus en plus occuper la presse anglaise. Le Morning-Chronicle, qui passe pour être l'organe du parti ministériel, après avoir établi tous les faits de la question, ajoute qu'il est plus que probable que le gouvernement britannique demandera des explications. Cette feuille termine ses remarques en disant: "Nous [illegible] être dans l'erreur, mais il nous semble que la capture du Vixen ne [illegible] être justifiable."

Un membre de la Chambre des communes a donné avis qu'il introduirait une motion au commencement de la séance de ce [illegible].

La réclamation des Etats-Unis relative à l'extradition de M. Smith, qui est venu devant la cour d'entrée-ment de Londres, dans les premiers jours de février. Les allégations contenues dans le bill qu'il fut enregistré par M. Rush ayant paru insuffisants, la cause fut ajournée dans le but d'obtenir des éclaircissemens.

L'annonce des bills soumis à [illegible] de la chambre des communes:

Par lord John Russel—Bill pour réformer les corporations municipales de l'Irlande.

Par l'avocat-général—Bill [illegible] emprisonnement pour dette.

Par M. Clay—Bill pour changer les lois sur les grains.

Par M. Ward—Bill pour réformer la Chambre des Lords.

Par M. Ewart—Bill pour abolir des lois sur la presse.

Par M. Hay—Bill pour demander des copies de la correspondance entre les gouvernemens de la Grande Bretagne, du Mexique et du Texas, et celle entre les gouvernemens de la Grande Bretagne et des Etats-Unis au sujet du Texas.

Par M. Lushington—Résolution pour exclure les évêques du droit d'occuper un siège dans l'une ou l'autre des deux chambres du parlement.

Par M. Phillips—Bill pour abroger les droits sur le [illegible].

Bourse de Londres, 3 février, à midi.

Consolidés [illegible] à 9 heures, consolidés plus à [illegible].

Londres, 3 février—La Banque de Rasebottam [illegible] ... [illegible]

LIVERPOOL 3—Les journaux parisiens font mention de la disparition du commis principal d'un grand banquier de cette capitale, qui est parti en laissant pour 5 millions de francs de dettes.

ESPAGNE.

Des lettres de Madrid annoncent que le général Rodil sera nommé au commandement de l'armée du Nord, en remplacement d'Espartero, qui est dangereusement malade à Bilbao, et qui est en outre en défaveur au ministère de l'intérieur.

Les dates de Madrid vont jusqu'au 30.

Des lettres du 28, les Cortès ont approuvé le rapport de la commission, relativement à un système d'administration économique dans les provinces. Le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire à tous les chefs politiques du royaume, leur enjoignant de faire une stricte recherche de tous les livres appartenant aux couvens qui ont été supprimés.

Les nouvelles de Durango, du 30, annoncent que jusqu'à cette date les troupes de la reine n'avaient pas [illegible] tentative de sortir de Bilbao et que les Carlistes y étaient en quelque sorte bloqués par, les Carlistes qui occupent les hauteurs de Santo Domingo, d'où ils continuaient le feu jusqu'au nouveau [illegible]. Les rangs des rebelles se grossissent par des déserteurs de la légion d'Alava, dans [illegible] de St Sébastien.

Les dernières nouvelles de Bilbao corroboraient les détails déjà donnés de la condition déplorable des habitans, il y avait une insubordination si grande parmi les soldats qu'en un moment où l'on aurait une bouchée elle serait [illegible]. Les officiers sont incapables de réprimer les excès des soldats.

PORTUGAL.

L'ouverture des Cortès a eu lieu le 26 février. La Reine y délivra son discours dans les termes suivans:

"SENHORES—Conformément aux vœux exprimés par mes sujets, j'ai convoqué une session extraordinaire et générale des Cortès de la nation. Les Cortès de 1821, ayant en vue des nouvelles lois fondamentales de la monarchie et les besoins sociaux dans notre royaume, ont rédigé une constitution, qui fut spontanément acceptée et jurée par mon auguste aïeul de bien heureuse mémoire. Après quelques mois d'essai la nation demanda qu'elle fut ajournée et modifiée, afin de la mettre en harmonie avec les principes des autres monarchies constitutionnelles de l'Europe. La promesse qui fut faite par mon auguste aïeul, dans sa proclamation du 31 de mai, 1823, ne put pas être exécutée durant la vie de ce vénérable monarque. Quoiqu'il en fut, la constitution de 1822 quoique tombée en désuétude comme loi fondamentale, n'en resta pas moins pour cela gravée dans la mémoire et dans les cœurs des bons Portugais.

"Vous connaissez tous les causes qui ont produit les événemens du 9 et 10 septembre... les dignes et excellents peuple du Portugal [illegible] d'opinion qu'il fallait recourir à l'organe de tout pouvoir légal; et dans le but d'obtenir amicalement et prompt un soulagement à leurs maux je n'ai fait en appel à la sagesse du Congrès constituant. J'ai la confiance que vous ferez les modifications et les altérations demandées que les lumières et les besoins du siècle rendent nécessaires.

"Durant le recès inévitable du corps législatif, mon gouvernement fut obligé d'employer les mesures les plus convenables pour maintenir la paix et l'harmonie parmi mes sujets, et pour conserver la liberté, l'honneur et l'indépendance de la nation. D'après les rapports que prépareront les secrétaires d'état, et qui seront soumis à votre considération, il vous sera facile de juger de la nécessité des mesures qui ont été adoptées.

"Mon gouvernement a fait dans la législation du royaume quelques réformes qui paraissaient indispensables et que la situation du pays réclamait hautement. Vous prononcerez sur l'utilité de ces réformes ainsi que sur les changemens et les amendemens qu'elles pourront nécessiter. L'état des finances publiques mérite entièrement votre plus sérieuse attention, et mon gouvernement adoptera avec vous pour obtenir un système de stricte économie. Mais les réductions nécessaires ne sont pas [illegible], je ne repose dans votre pouvoir... [illegible] soit aux charges et engagements que la nation a contractés ou supporte tant à l'intérieur qu'au dehors. Mon gouvernement a rempli ses stipulations, qui étaient à la cause d'Espagne, en vertu des traités avec la France. La division auxiliaire a soutenu l'honneur des armes portugaises ... service et ... aux couronnes et à la liberté des deux nations péninsulaires. Senhores, le pays place entre vos [illegible] votre prudence, votre patriotisme et votre vertu; et il est de mon devoir de vous assurer que mon plus ardent désir c'est de voir la liberté et l'indépendance de cette brave nation garanties d'une manière solide."

TURQUIE.

Une tentative d'assassinat le Sultan a été faite par un ex-Janissaire qui fut avec un fusil à deux coups. L'assassin et neuf de les complices furent attachés dans des sacs et jetés dans le Bosphore.

Extraits des derniers journaux parisiens.

—Le Journal de Francfort du 16 janvier annonce sous la date de Vienne que dans le courant du mois il sera publié dans cette capitale le prospectus d'un nouvel établissement de la plus haute importance pour le commerce, la navigation, et l'industrie de l'Europe. On se propose de convertir la belle plaine de Brigittenau, sur laquelle les fêtes populaires sont annuellement célébrées, en un second Manchester, en y élevant toute sorte de manufactures qui exigent l'eau comme puissance motrice. Ainsi, dans quelques années on s'attend à voir Vienne devenir l'entrepôt général de toutes les marchandises venant des ports de Hollande par le canal Louis, qui unira le Mein et le Danube. Les produits manufacturés seront par la suite envoyés jusqu'à Kalendler Ravé, et de là, ces seront embarqués à bord des bateaux à vapeur pour les côtes de l'Amérique.

—Le "Courant" d'Utrecht remarque que M. Martin Van Buren, qui sera probablement élu président des Etats Unis, est le descendant de quelques anciens planteurs de la Nouvelle Hollande.

—Le gouvernement Belge vient d'offrir une récompense considérable pour l'introduction d'un système d'économie de combustibles à l'usage des machines à vapeur, soit par l'amélioration des moyens jusqu'à présent adoptés, soit par l'invention de quelque nouveau plan.

—On mande de Bruxelles que le monument qui doit être élevé sur la tombe de Madame de Beriot Malibran sera dégagé de tout ornement superflu, et aussi modeste que l'était la cantatrice elle-même. On parle d'une pyramide de 18 à 14 pieds de hauteur, surmontée d'une urne couverte de cyprès qui d'immortelles. On a jusqu'à maintenant [illegible] que le bronze, en raison de sa durabilité, convenait mieux pour un monument consacré à la postérité, et exposé à l'injure des temps que les pierres et au lavage du temps. Une des bases du piédestal, qui sera également en bronze, portera l'inscription suivante: "Ci gît dans le tombeau—A Marie Félicité de Beriot-Malibran; née à Paris en 1808; décédée à Manchester en 1836—Hommage et reconnaissance de sa patrie adoptive et de son inconsolable époux."

—Le tribunal de Berne a dernièrement condamné le gérant responsable de la Gazette Universelle de la Suisse à un emprisonnement de quatre jours, en prison et à l'eau, pour une offense aux lois de la presse. Le cour d'appel a confirmé ce jugement.

—Le dimanche dernier un individu du comté de Schwanden, en Suisse, ayant été informé qu'un Américain les [illegible] pouvaient vendre leur femme, se décida à disposer de sa meilleure moitié en faveur d'un amateur pour cinq couronnes et deux livres de laine. Le paiement fut fait, mais l'épouse, qui prit d'abord en plaisanterie toute l'affaire, refusa de rectifier le marché, et se retira chez son père. Le cas fut soumis aux autorités de la ville; mais une réconciliation ayant eu lieu entre l'heureux couple, les procédures furent discontinuées.

—Durant les trois derniers jours M. Aimé Grimaud's fait une expérience sur la Seine d'une nouvelle invention, à l'aide de laquelle les bateaux pourront traverser les rivières sans l'emploi du combustible. La nouvelle machine se compose de plusieurs ailes formant ensemble une roue que supporte un mat vertical qui est, en mouvement un axe transversal aux deux extrémités et adapté une roue à battoirs. La machine est construite de telle manière quelle peut agir quelle que soit la direction du vent: elle possède un pouvoir tout à la force d'une machine à vapeur. M. Grimaud a réussi à remonter la rivière, dont le courant était très rapide, et à la traverser dans toutes les directions, en allant même contre le vent.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIÈME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

(3 heures de l'après midi.)

LUNDI, 13 mars 1837.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Par un message du sénat, la chambre est informée du concours de ce corps aux amendements de la chambre au bill intitulé:

"Acte pour amender un acte incorporant l'église de St. Michel, dans la paroisse St. Jacques."

Par le même message, la signature de l'orateur est demandée aux bills suivans:

Acte pour pourvoir à la répartition d'une représentation du Trésor de la Louisiane.

Acte pour amender les divers actes relatifs aux districts d'élection dans les paroisses Natchitoches et Claiborne.

Acte pour incorporer le pensionnat de demoiselles à Covington, dans la paroisse St. Tammany.

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, des bills susdits et le bill intitulé:

Acte pour incorporer le pensionnat de demoiselles dans la ville de Monroe, paroisse de Ouachita, et pour d'autres objets.

L'orateur les ayant signés, le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Par le même message la chambre est informée du concours du sénat au bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de la veuve et des héritiers de Joseph Mayeux."

Sur motion, la chambre a pris en considération le bill intitulé:

"Acte relatif aux terres appartenant aux écoles, dans la paroisse de Concordia, lequel [illegible]

La chambre a pris en considération les amendements du sénat au bill intitulé:

"Acte relatif aux chemins et levées sur le devant des propriétés non habitées de la paroisse de Plaquemines."

La chambre ayant donné son concours aux dits amendements,

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

La chambre a pris en considération les amendements du sénat à la résolution allouant une compensation extra aux commis qui prend les notes de la chambre.

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour la considération des dits amendements, M. Walker, ayant été appelé au fauteuil.

Après quelques minutes, sur motion, le comité s'est levé; le rapporteur, M. Walker, a rapporté que le comité général avait eu les dits amendements sous considération, et les avait adoptés avec un amendement.

Sur la question pour rejeter le susdit amendement tel qu'il a été amendé, lequel alloue $3000, le salaire des traducteurs des deux chambres à $800; le rapport des deux chambres $10; les commis aux enrôlemens $7, le portier $6, sergent d'armes $7, M. Breed a demandé l'appel nominal, et il a paru que Messieurs Andros, Barrow, Breed, Brashear, Bossier, Canon, Freret, Kemp, Moore, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Patin, Hoa, Trasillo, Walker, et Wilson avaient voté dans l'affirmative—17 oui.

Et que messieurs Avery, Bickam, Chenet, Conbes, Convillion, Ducros, Eason, Grymes, Godberry, Kenner, Kennedy, Lawson, McDonald, Poydras, Phelps, Rogers, Slidell, Sonnat, Sloan, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Wadsworth avaient voté dans la négative—22 non.

En conséquence la dite résolution a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat, et de demander son concours à l'amendement de la chambre.

Par un message du sénat, la chambre est informée que le président du sénat a signé les bills et résolutions suivans:

Acte pour autoriser les sociétés en commandite ou anonymes, et la tenue du bureau de renseignements.

Acte pour amender un acte intitulé "acte relatif à la cession volontaire de biens et au règlement des successions.

Acte pour augmenter les salaires des Lecoiffeurs du Clerc de la paroisse d'Orléans.

Acte pour incorporer l'institut de la Louisiane pour l'instruction de la jeunesse.

Acte pour venir au secours de la Bibliothèque municipale de la Nouvelle Orléans.

Acte pour augmenter la compensation des [illegible] de la paroisse St. Landry, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer les consommateurs de l'Avalanche, (Morning Magazine.

Acte incorporant la congrégation presbytérienne de Pine Grove, dans la paroisse St. Tammany.

Acte pour incorporer l'Académie de West Baton Rouge, et pour d'autres fins.

Acte allouant le millage aux constables.

Acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer une Compagnie d'assurance maritime dans la Nouvelle Orléans, et pour incorporer à la Détour des Anglais, sur la rive droite du Mississipi.

Acte pour pourvoir à la distribution du surplus du revenu dans l'Etat de la Louisiane.

Résolution accordant un congé à M. G H Johnson juge de la paroisse des Rapides.

Résolution recommandant à l'Etat à [illegible] certains chemins [illegible] la ville de Vidalia en chemin entre [illegible] et Concordia.

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis les bills [illegible] du gouverneur, les dits bills et résolutions.

Par un message du sénat, la chambre est informée du concours du sénat à la résolution allouant une compensation extra aux commis qui prend les notes et pour d'autres objets.

M. Ducros ayant rapporté comme dûment enrôlés les bills suivans:

Acte pour incorporer la Compagnie de chemin à coulisses de Vidalia, de Harrisonburg et d'Alexandria.

Acte pour incorporer le pensionnat de demoiselles de Covington, dans la paroisse St. Tammany.

Acte pour amender les divers actes relatifs aux districts d'élection dans les paroisses Natchitoches et Claiborne.

Acte pour pourvoir à la distribution de la représentation de l'Etat de la Louisiane.

L'orateur les a signés.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Par un message du sénat, la chambre est informée que le président a signé le bill intitulé:

Acte pour incorporer le pensionnat de demoiselles dans la ville de Monroe, paroisse de Ouachita, et pour d'autres objets.

M. Ducros a rapporté qu'il avait soumis le bill précité à l'approbation du gouverneur.

Par un message du sénat, la chambre est informée que le sénat persiste dans son amendement au bill intitulé:

Acte relatif à la Grande Levée, sur la digue du chenal inférieur de la Fausse-Rivière et pour d'autres objets.

Sur motion, la chambre a nommé un comité de conférence.

L'orateur a nommé messieurs Slidell, Wadsworth et Kenner, membres du dit comité.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat, et de demander son concours afin de nommer un comité de conférence.

Par le même message, la chambre est informée que le sénat consent à rejeter l'amendement au bill intitulé:

Acte relatif aux divers actes relatifs à l'académie de Montpellier.

Sur motion, pour que la chambre persiste dans son amendement au dit bill, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que messieurs Avery, Andros, Barrow, Breed, Bickam, Boyle Brashear, Bossier, Canon, Chenet, Convillon, Eason, Freret, Grymes, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Morgan de St. Landry, Morgan, de Ouachita; Poydras, Phelps, Tupillo, A. B. Thibodeaux, Wadsworth et Webre avaient voté dans l'affirmative—30 oui:

Et que messieurs McDonald et Wilson avaient voté dans la négative—2 non.

La dite motion ayant prévalu, la chambre a persisté dans son amendement.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

M. Barrow a présenté la résolution suivante:

Résolu qu'un comité de 2 membres du sénat, et membres de la chambre soit nommé pour se rendre auprès du gouverneur, et l'informer que la Législature est maintenant sur le point d'ajourner sine die, laquelle a été adoptée.

L'orateur a nommé messieurs Barrow, Brashear et Avery, membres du dit comité.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Par un message du gouvernement, par M. Forstall, son secrétaire privé, la chambre est informée que Son Excellence a approuvé et signé les bills suivans:

Acte pour autoriser l'Etat à négocier un emprunt pour la gemme et les effets y mentionnés.

Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à coulisses de Livingston."

Acte pour incorporer la Chemin à coulisses de la Levée et du Mississipi.

Acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer une Compagnie d'assurance maritime sous le nom de "Compagnie d'assurance de la Louisiane."

Acte pour incorporer l'institut de Fellenburg, dans la paroisse St. Tammany.

Acte supplémentaire à un acte intitulé: Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie du théâtre St. Charles, des Bains de l'Arcade, et de la compagnie du théâtre d'Orléans."

"Acte pour amender les divers actes pour l'incorporation de la ville de Lafayette."

"Acte pour incorporer la compagnie des Bains de la colonie et l'institut de la Nlle. Orléans.

Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Mutuelle de LaFourche, contre les incendies.

Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux gardiens et pilotes du port de la Nlle. Orléans."

Acte allouant un millage aux constables.

Acte pour incorporer les [illegible] de théâtre américain rue des Magasins.

Acte pour venir au secours de la bibliothèque commerciale de la Nlle. Orléans."

"Acte pour augmenter la compensation des jurés, dans la paroisse St. Landry."

"Acte incorporant l'église et la congrégation presbytérienne à Pine Grove, dans la paroisse St. Tammany."

"Acte pour augmenter la compensation des assesseurs, dans la paroisse d'Orléans."

Acte pour incorporer l'institut de la Louisiane pour l'instruction de la jeunesse.

Acte pour amender un acte pour incorporer une compagnie, à l'effet d'établir un chemin entre la Nlle. Orléans et le Détour des Anglais, sur la rive droite du Mississipi.

Une résolution autorisant le trésorier de l'Etat à payer une certaine somme d'argent aux commissaires nommés au chemin de Vidalia et de Harrisonburg.

Une résolution accordant un congé à John H Johnson, juge de paroisse des Rapides.

Acte pour incorporer l'Académie de ouest Baton Rouge, et pour y faire une appropriation."

La chambre s'est une autre fois réunie.

Par un message la chambre est informée du concours du sénat à la résolution demandant nos sénateurs et représentans de passer un bill afin d'introduire et propager dans les Etats-Unis, la culture des plantes des tropiques.

La chambre est de plus informée que le sénat a donné son concours à la nomination d'un comité de conférence, relativement au bill intitulé:

"Acte relatif à la grande Levée et à la Digue du chenal intérieur de la Fausse Rivière et qu'il a nommé Messrs Johnson et Duerre du dit comité.

Mr. Ducros a rapporté comme dûment enrôlée la résolution allouant une compensation extra au commis qui prend les notes de la chambre et pour d'autres objets.

L'orateur l'a signé.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Par un message du sénat la chambre est informée du concours du sénat avec un amendement au bill des dépenses casuelles.

Sur la question pour l'adoption du dit amendement, l'appel nominal a été demandé et il a paru que Messrs Canon et Ducros avaient voté dans l'affirmative—2 oui.

Et que Messrs Avery, Andros, Bourg, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Brashear, Brian, Bossier, Breazeale, Chenet, Freret, Godberry, McDonald, Moore, Morgan de St Landry, Morgan de Ouachita, Poydras, Phelps, Rogers, Sparks, Sloan, Trasillo, A. B. Thibodeaux, Walker et Wilson avaient voté dans la négative—34 non.

En conséquence le dit amendement a été rejeté.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

M. Ducros a rapporté qu'il avait ce jour soumis à l'approbation et à la signature du gouverneur:

Un acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de Vidalia, Harrisonburg et d'Alexandria.

M. Ducros a rapporté comme dûment enrôlé, le bill intitulé: acte pour venir au secours de la veuve et des héritiers de J. Mayeux.

L'orateur l'ayant signé.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Par un message du sénat la chambre fut informée que le sénat persistait dans son amendement au dit bill des dépenses.

Sur motion ordonné que la chambre insiste dans son rejet amendé.

Sur Motion le dit bill fut référé à un comité de conférence.

L'orateur nomma M. Wm Wadsworth, Grymes et Sparks du dit comité.

Le greffier fut chargé d'en informer le sénat et d'y demander son concours dans la nomination du dit comité de conférence.

Par un message du sénat la chambre est informée que le président du sénat a signé la résolution accordant une compensation extra au commis qui prend les notes de la chambre et pour d'autres objets.

M. Ducros a rapporté qu'il avait soumis la dite résolution à l'approbation du gouverneur.

Par un message du sénat la chambre est informée que le sénat a donné son concours à la nomination d'un comité de conférence relativement au bill des dépenses.

M. M. Penn et Bossier ont été nommés du dit comité.

La chambre est aussi informée que le président du sénat a signé le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la veuve et des héritiers de Joseph Mayeux.

Mr. Ducros a rapporté qu'il avait soumis le bill susdit à l'approbation du gouverneur.

Mr. Slidell au nom de la part du comité de conférence relativement au bill intitulé:

"Acte relatif à la grande Levée et Digue du chenal intérieur de la Fausse Rivière et pour d'autres objets, a rapporté que le comité n'a pas pu tomber d'accord sur son rapport.

La chambre a pris en considération le dit amendement.

Sur la question pour que la chambre se désiste de son désaccord à l'amendement du sénat, l'appel nominal a été demandé et il a paru que Messieurs Andros, Barrow, Brashear, Chenet, Freret, Moore, Morgan de St Landry, Poydras, Rogers, Slidell, Sonnat, Sloan et Wilson avaient voté dans l'affirmative—13 oui.

Et que Messrs Avery, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Bossier, Canon, Convillion, Ducros, Eason, Grymes, Godberry, Kennedy, Kenner, Lawson, McDonald, Morgan de Ouachita, Phelps, Sparks, A. B. Thibodeaux, Wadsworth et Webre avaient voté dans la négative—22 non.

La dite motion ayant été perdue, la chambre a persisté dans son rejet du dit amendement.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Par un message du sénat, la chambre est informée que le président du sénat a signé les bills et résolutions suivans:

Acte pour autoriser le trésorier de l'Etat à recevoir la portion de l'excédent du revenu alloué à l'Etat de la Louisiane.

M. Kenner de la part du comité d'enrôlement ayant rapporté le dit bill comme dûment enrôlé, l'orateur l'a signé.

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Par un message du sénat par M. Davis son secrétaire la chambre est informée que le Président du sénat a signé le dit bill.

M. Kenner de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis le susdit bill à l'approbation et à la signature du gouverneur.

Par un message du gouverneur par M. Forstall son secrétaire privé, la chambre est informée, qu'il avait aujourd'hui approuvé et signé le bill intitulé:

Acte pour autoriser le trésorier de l'état à recevoir cette portion de l'excédent du revenu alloué à l'Etat de la Louisiane.

M. Walker a présenté la résolution suivante laquelle a été unanimement adoptée:

Il est résolu, etc. que les remercimens de cette chambre sont dus à l'honorable Alcée Labranche pour la manière habile et impartiale avec laquelle il a présidé aux délibérations de cette chambre pendant la présente session.

Par un message du sénat par M. Davis son secrétaire, la chambre est informée que le sénat a donné son concours à la résolution nommant un comité mixte pour se rendre auprès du gouverneur et informer Son Excellence que la législature est maintenant sur le point d'ajourner, et qu'il a nommé messieurs Johnson et Bossier du dit comité.

M. Barrow de la part du comité nommé pour se rendre auprès du gouverneur, a rapporté que le dit comité avait rempli le devoir qui lui avait été assigné, et que le gouverneur n'avait plus de communication à faire à la chambre.

Sur motion le greffier a été chargé d'informer le sénat que la chambre est maintenant sur le point d'ajourner.

Sur motion de M. Sparks la chambre s'est ajournée indéfiniment.

ALEXANDRE CUVILLIER,

Greffier de la Chambre des Représentans.

DÉCÉDÉE hier matin, Madame Eliza E. Jennings, épouse de l'honorable John H. Johnson, d'Alexandrie et fille aînée du docteur Richard Ferguson de cette ville.

Le convoi partira de la résidence de Mr. Beverly Chew, au coin des rues Magasins et Gravier, ce soir, à midi à 4 heures et demie. 24 mars—1

A une assemblée des souscripteurs de la compagnie de navigation du Lac Borgne, tenue dans l'office de la compagnie d'assurance du théâtre d'Orléans, Mr B Marigny a été appelé au fauteuil, et Mr. Pepin a été nommé secrétaire.

La résolution suivante a été présentée et acceptée à l'unanimité:

Attendu qu'il est de l'intérêt des actionnaires de la compagnie du Lac Borgne d'empêcher la monopole des spéculations et avantages résultant de la location du bassin proposé, et que s'il est pourvu à cette fin qu'il a été décidé de s'en rapporter pour le choix à faire au conseil de la 3me municipalité, dans certaines limites.

Résolu que nonobstant toutes les interprétations qui pourraient être données aux dispositions de la loi qui incorpore la compagnie de navigation du Lac Borgne, l'intention des anciens souscripteurs a toujours été, et est encore que le bassin, où doit se terminer le canal, soit placé à l'endroit qui sera désigné par le conseil de la 3me municipalité, entre le prolongement de la rue d'Enghien et le faubourg Montreuil, et non ailleurs.

Résolu que le secrétaire est invité à donner communication de cette résolution au conseil de la 3me municipalité.

Et à l'instant ces résolutions ont été signées par un grand nombre de personnes présentes à l'assemblée.

Mr. B Marigny ayant été obligé de s'absenter, Mr Achille Murat a été appelé à présider l'assemblée.

Il a été résolu de plus que ces résolutions seraient déposées en l'office du secrétaire (Mr. Pépin, avenue Blondeau, au coin des rues St. Louis et Cobin), pour recevoir les signatures des anciens souscripteurs non présents à l'assemblée.

Et l'assemblée s'est ajournée sine-die.

ACHILLE MURAT, président.

23 mars—2 J. F. PEPIN, secrétaire.

Les personnes suivantes se font soutenues par un grand nombre d'électeurs, comme Aldermen du 3me District de la 1ère. Municipalité:

E. A. CANON,
FRED. CUBBELLIER,
GABRIEL FREVAL. 23 mars—3

PERDU hier un paquet de PETITES CLEFS, tenues par un anneau en fer. Le propriétaire donnera une récompense à celui qui les remettra au bureau de l'Abeille. 24 mars—3

VOLÉ devant le soussigné, dans la journée du 22 courant, une CLARINETTE EN SI, de Lefèvre, clés en argent, roulée à une corne.

Une récompense de $15 sera donnée à quiconque rapportera l'objet volé, et $50 pour l'arrestation du coupable. F. KROLL, rue d'Orléans,

24 mars—3 Chez Mr. Lefargue, confiseur.

LE soussigné partant pour France, prie toutes ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations au bureau de mon agent et procureur-général Mr A Jenait, rue du Canal No 102.

24 mars—3 SIMON SACERDOTTE.

AUX PAVEURS—Des propositions écrites seront reçues jusqu'au 1er avril, au bureau de la Compagnie de la Banque et des Gaz, pour la réparation de toutes les rues et banquettes qui seront ou dérangées pendant l'année courante. Tous les matériaux devront être fournis par l'entrepreneur: l'ouvrage devra être fait dans un bon genre; les paiemens se feront sur les certificats du voyer, qui devra certifier que l'ouvrage a été fait à sa satisfaction.

L'entrepreneur devra être bon faire un cautionnement de 5000 piastres à satisfaction, pour la fidèle exécution de ses devoirs.

Bureau de Gaz, Allée de Banks. 24 mars—7.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, que des terres situées à quelques milles de Bâton-Rouge lui furent vendues à la Bourse de Hewlett par Caroline et Mercer Vidal, lesquelles avaient pour agent Michel Daberagne, qui a eu l'audace de vendre des propriétés qui appartenaient à Fergus Duplantier, devenu propriétaire par la décision de la Cour Suprême.

Ayant fait, mes billets pour la valeur de $16000 à l'ordre d'un négociant de cette ville, je préviens les personnes qui seront saisies de ces billets, qu'elles ne recevront aucun paiement à leur échéance, et par la présente M. Daberagne doit en s'engager à ce que la présente [illegible] Michel Daberagne ayant fait ... s'étant reçu l'argent, il devient responsable de tout.

Il fait sur les [illegible] les vendre à la Bourse [illegible] de ces terres au mois d'avril. [illegible]

24 mars—1 P. B. DOMAS.

EAU-DE-VIE—[illegible] barils [illegible] à vendre par [illegible]

24 mars H. GRONING & Co.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par

24 mars H. GRONING & Co.

CIDRE—100 barils de Cidre en magasin, à vendre par

24 mars H. GRONING & Co.

JAMBON—[illegible] boucauts de jambons à vendre par

24 mars SOMERS & ALEXANDER.

SAINDOUX—550 barillets de saindoux à vendre par SOMERS & ALEXANDER.

24 mars Rue des Magasins, No. 80.

MESS PORK—[illegible] barils de Mess Pork à vendre par COWOT & PAIGE

24 mars 12, Poydras.

COTONS DE LOWELL—100 balles 7-8 et 4-4 des Cotons de Lowell, en débarquement du Tech Havre, à vendre par FROST & Co.

24 mars Rue de la Douane, N. 8.

PORC—127 barils mess, et 200 barils de prime Porc, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,

24 mars 80 Magasins.

SUCRE—[illegible] boucauts de sucre en débarquement du bateau à vapeur Mariner, à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE,

24 mars 21, rue de la Commune.

WHISKEY rectifié en débarquement du bateau à vapeur Kehn, à vendre par

24 mars G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

SAINDOUX—1000 barillets en débarquement, à vendre par (24 mars) G. DORSEY.

CHAPEAUX de feuilles de palmier—48 caisses chapeaux de feuilles de palmier ordinaires, moyens et très beaux, en débarquement du navire New Jersey et le brick le Havre, à vendre par

24 mars JOHN LE BROT.

DERNIERES DATES

Boston	12 mars	Tampico	12 mar.
New York	13 mars	Mexico	28 fev.
Philadelphie	13 mars	Londres	3 fev.
Baltimore	14 mars	Liverpool	5 fev.
Washington	12 mars	Paris	6 fev.
Charleston	15 mars	Havre	7 fev.
Havane	8 mars	Bordeaux	26 janv.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER

300 balles	Mississipi		15
260	do	do	1[illegible]
377	do	do	1[illegible] 3/4
736	do	do	11 3/4
601	do	Tennessee	9 3/4
2276			

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, est en chargement à la presse à coton d'en haut. Pour frêt de 300 balles de coton, s'adresser, rue du Camp, No. 60 à

24 mars GEO. GREEN.

POUR BOSTON—Le brick le voilier, TIGER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Priestly, ayant la majeure partie de son chargement engagé, et sera de suite expédié. S'adresser à QUARLES & Co.

24 mars 24 Douane.

POUR BOSTON.

Le brick ESTHER, capitaine Newcomb, partira sous peu, pour le frêt de 20 tonneaux, on passage, s'adresser à

LEVI H. GALE.

24 mars Rue de la Commune, No. 22

A FRETER—Le brick Georgianna, Sabathe, capit. Sgore, prêt à recevoir un frêt pour l'Europe, s'adresser à

W. G. HEWES & Co.

24 mars rue Poydras, No. 34.

ON DEMANDE.

On demande un bâtiment ayant peu d'eau pour chargé dans le port du golfe du Mexique, Demander, rue Bienville No. 47 à

24 mars ROBERT & Co.

A VENDRE.

La MAISON de café de Jefferson, dans la ville de Lafayette, sur l'estimation de deux experts, nommés d'un commun accord. Les enduits est deux-[illegible]. 24 mars

---

CASADORES DE ORLEANS.

ATENCION!

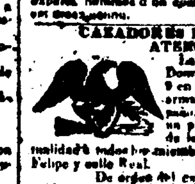

La compania se reunira el Domingo, 26 del corriente, à las 9 en punto de la mañana, con armamento y completo, casaca de paño, y pantalon blanco, para un paseo militar. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad à todos los miembros, la reunion esquina Sn. Felipe y calle Real.

De orden del capitan

23 marzo F. A. GARCIA, Serg. primero

OLTIGEURS—Attention!

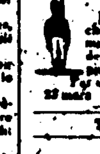

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 26 du courant, à 8 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme complet: pantalon blanc, veste bleue et pompon.

Par ordre du capitaine,

23 mars LACOSTE, sergt major.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 26 MARS,

L'ECLAIR,

Opéra comique en 3 actes—Suivi de

LE GAMIN DE PARIS,

Vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 1/2 cinq-trois-quarts.

MARDI 28, au bénéfice de Mr. HEYMANN.

La 1ère représentation de

LATUDE,

ou

35 ANS DE CAPTIVITE,

Drame en 3 actes et 5 tableaux.

Précédé de

Une Matinée à Trianon.

TOILE à faire des sacs et emballer le tabac, à vendre à bon marché par

JOHN H. MARTINSTEIN,

24 m Encoignure des rues Bienville et Dauphine.

5000 BOISSEAUX de Maïs blanc, dernièrement reçu par des chalands, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

24 mars Rue Poydras, No 24.

FARINE—500 barils en débarquement du bateau à vapeur Porter, à vendre par

24 mars G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

SUCCESSION de Wm MARFORD—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi, le vingt septième jour d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, en date du treize avril 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Marford, l'esclave, savoir:

Dana ou Diana, négresse âgée d'environ trente ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et cuisinière.

Conditions:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 24 mars

---

SUCCESSION DE KLINGENDER—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, le cinquième jour du mois d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du treize jour de janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Frederick Klingender, les actions qui suivent, savoir:

Vingt actions du capital de la Compagnie d'assurance de Commerce de cinquante piastres chaque, payées en entier.

Conditions de la vente—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

24 mars Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE LABRANCHE—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt cinq janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le vendredi, vingt huit avril 1837, à midi, pour compte de la succession de feu Drausin Labranche, les actions de banque suivantes, savoir:

10, Trois actions de la banque de la Louisiane.

20, Cinq actions de la banque de Carrollton.

Conditions de la vente. Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

24 mars Régister des Testamens.

DEMANDE—Un jeune homme parlant le français et l'anglais, désire s'employer comme commis dans un magasin. Les adresses seront par lui reçues au [illegible]. S'adresser à la personne française de la rue Jefferson No. 16. 23 mars—2

A VENDRE.

UNE habitation située à la Pointe Coupée, environ à un mille au dessus de St. Francisville, de 14 1/2 arpents de face sur 54 arpens de profondeur sur laquelle il y a une belle maison de maître de 8 pieds de long et parfaitement distribuée pour un nombreuse famille, de grandes toutes les dépendances qu'exige l'agrément de la campagne; de plus un moulin à coton, deux Magasins sur sole, une Cuisine, deux petites Maisons dans la cour excessivement commodes pour les étrangers, il y a, en outre, sur la dite habitation, un très beau Verger, composé de quatre arbres fruitiers et de cinq rangs de pêchers, un Jardin potager parfaitement distribué et très bien entretenu, et susceptible d'un grand revenu par la facilité qu'offre de communiquer avec la ville Sarah; la dite habitation a suffisamment de terre pour occuper 30 esclaves travaillants.

On vendra avec la dite Habitation, 30 Esclaves dont le plus vieux n'a pas 45 ans, 85 têtes de Bêtes à cornes, 150 Moutons, 14 Chevaux de tiré, de même que Charrues, Charrettes, et les ustensiles nécessaires pour les travaux d'une habitation.

On vendra le tout pu une moitié indivis. Pour le prix et conditions: s'adresser à M. Armand Beauvais, chez M. J. B. Labatut, rue Royale No 175. 23 mars—2

MADRIERS DE CEDRE—2000 pièces de 16 à 24 pieds de long, et de 6 à 12 pouces carré, à vendre par F. LEFEBVRE,

20 mars—3 au Bayou.

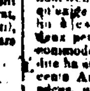

MADAME F. FREYER, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Hâvre, un grand assortiment de Jaconats, Mousselines, Chapeaux, Capotes de printemps et des Mousselines et Linons brochés et unis pour mousquetaires.

L'ouverture en sera le samedi 25 mars 1837.

23 mars—5

DEVANT partir avant la fin de ce mois, j'invite les personnes auxquelles je dois à me présenter leurs comptes.

21 mars—3 V. SEJOUR

LES soussignés viennent de recevoir du Port-au-Prince, par le brick TOM PAINE, et offrent, vendre en débarquement, 25 sacs Café [illegible] vert, et 2 tonneaux Campêche.

S'adresser à A. DUHART & MONTFORT,

en coin de la Levée entre St. Ferdinand et du Port.

21 mars—3

AVIS.—Les soussignés ont ce jour, formé une société pour les affaires de commissions, sous la raison de Reynolds, Byrne & Co., à la Nouvelle Orléans, et aux Natchez sous la raison de Reynolds Marshall & Co. JAMES M. REYNOLDS.

JOHN B. BYRNE.

LEVIN R. MARSHALL.

Nouvelle Orléans, le 20 mars 1837.

20 mars—12

THOMAS J. SPEAR ayant été nommé Encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, a présent confiance qu'il met son temps aux affaires qu'on voudra bien lui confier. Il ne s'occupera que des affaires de l'encan, et [illegible] assiduité et son zèle mérite et obtenir une partie du patronage public.

Le bureau est à l'Exchange Place, [illegible] bourse de la rue [illegible] 24 mars—10

A VENDRE—Eaux de-vie, Vins et Comestibles. S'adresser à FERNANDEZ & WHITING.

24 mars Encanteurs, rue St. Louis.

AVIS—Messrs Lefoup frères ont l'avantage de faire l'honneur d'ouvrir leur magasin, rue Toulouse, No. 19, et offrent en vente à des prix modérés, les articles suivans; assortiment en belles glaces françaises de grandeurs et moyennes grandeurs encadrées à la dernière mode; Plusieurs beaux billards avec accessoires. Porcelaine fine de toute espèces. Lampes d'un genre nouveau. Habillements et chapeaux pour homme. Bijouterie, parfumerie, lingerie, broderies; dentelles, rubans de soie, ombrelles, parapluies et vêteries.

21 mars—6

A VENDRE—Un excellent cuisinier, bon garçon bon Domestique de maison, et valet d'écurie.

S'adresser au no 60, rue Bagatelle 21 mars—3

LE soussigné prévient le public et ses amis, qu'il a pris un bureau de courtage, passage de la Bourse entre les rues St Louis et Conti. Son maison après l'encoignure de la rue St. Louis. Il se chargera de ventes et achats de propriétés foncières et d'escompte de billets.

6 mars—3,6pa R SALAUN, Courtier.

LE soussigné, flatté de l'encouragement généreux dont il a été honoré, comme encanteur, par les habitans de la Nouvelle Orléans, fait savoir qu'il a formé une société avec John Calhoun, à l'effet de continuer le même genre d'affaires pour l'encan, et la commission sous la raison de Bach et Calhoun, qui porteront l'attention la plus exacte aux intérêts de ceux qui les honoreront de leur confiance.

Leur bureau est comme par le passé, au no 89, Arcade de Banks, rue des Magasins et premier étage.

24 mars—3 JOHN M. BACH.

A VENDRE—Par B. Bouny courtier, passage de la Bourse, au coin de l'[illegible] entre St. Louis et Conti.

Un joli jeune mulâtre, âgé de 21 ans, bon domestique de maison et bien recommandé, très intelligent et fidèle, garanti. 24 mars

---

TRAITES SUR PARIS à vendre par

R. PERRET & GALLY,

24 mars—3 Rue Tchoupitoulas, No 3.

Ventes à l'Encan.

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu vendredi 31 mars courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres,

Une négresse nommée JANE, âgée d'environ 20 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse bonne marchande, et excellente domestique de maison, parlant le Français et l'Anglais, depuis longtemps dans le pays garant à de tous les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente chez T Seghers, aux frais de l'acquéreur. 24 mars—6

PAR BARNETT & GUINAULT.

Vente de Plaisance sur le chemin à coulisses de Nashville.

IL sera vendu jeudi, 30 mars courant, par les susdits encanteurs, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, plusieurs sites pour maisons de plaisance, ayant chaque un demi arpent de face au chemin à coulisses de Nashville, sur une profondeur de deux à vingt cinq arpens.

Un dépôt pour la compagnie a été placé sur le Silver Creek, qui passe de ces eaux une partie de cette propriété.

Plaisance se trouve à environ quarante cinq milles de la Nouvelle Orléans, plus proche de la ville qu'Uncle Sam.

Il est inutile de s'étendre longuement sur les avantages qu'offre Plaisance pour maisons de campagne. Dans une heure et demie, par le moyen du chemin à coulisses on peut se rendre de la Nouvelle Orléans à Plaisance; ainsi le propriétaire se contentera d'en référer ceux qui désirent acheter à cette vente, à aller visiter les dites terres, bien persuadé que cela sera plus en leur faveur que tout ce qu'il pourrait annoncer au public.

Conditions: Un quart à comptant, la balance à un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. En cas de non paiement, les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet. Les actes de vente pardevant Théo. Seghers, notaire public; et devront être signés dans les vingt jours après la vente; et après l'expiration de ce délai, le vendeur se réserve le droit de considérer comme nulles les adjudications qu'il vendra à la folle enchère de ceux qui n'auront pas rempli les conditions, sans obligations de les mettre en demeure. Les actes de vente et la mise en possession aux frais des acquéreurs. Une remise de 10 pour cent sera faite à ceux qui paieront comptant.

Aussi, au même lieu, trois lots de terre dont deux contiennent quatre vingt arpens chaque, et l'autre cent dix huit arpens, à environ un mille ou un mille et demi de la ville manufacturière Uncle Sam.

Conditions: moitié comptant, moitié à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 mars—5

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu, mercredi 5 avril prochain, à midi précis, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Mr. Eugène Caillard qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 26 janvier dernier.

20 LOTS DE TERRE situés à Fensburg, entre la Pointe à Chrétienne et Belpat, conformément à un plan dressé par L. Surgi, le 12 janvier 1837; lequel plan sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 26 janvier, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. La mise en possession est à la charge des acquéreurs.

Les actes de vente se passeront pardevant W. Boswell, notaire public. 24 mars—4m10j

---

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu le mercredi 5 avril prochain, à midi, à la bourse de l'Arcade, à la folle enchère des acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de la vente,

LES ESCLAVES SUIVANS

1o—La négresse Matilda, âgée de 25 ans, bonne domestique de maison et de champ, et de bonne disposition.

2o—La mulâtresse Nancy, âgée de 34 ans, bonne domestique de maison, et nourrice.

3o—La négresse Rose, âgée d'environ 15 ans, bonne domestique de maison et bonne d'enfant.

Les esclaves ci-dessus sont entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Rose qui n'est pas garantie contre les maladies.

CONDITIONS:

Soixante et cent-vingt jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque jusqu'à la fin du paiement; les billets doivent être datés du 24 février dernier.

Les actes de vente, pardevant Mr H Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars—16

PAR H. J. DOMINGON.

LA vente de CHAPEAUX, SOULIERS, BOTTES et BRODEQUINS se continuera aujourd'hui, à dix heures, au magasin de J. Bridge & Co, rue des Magasins, dans lequel sera vendu, à midi précis, un bon assortiment de meubles et de groceries; après quoi, on continuera la vente des habillements, mouchoirs, shawls, rubans, un assortiment de cartes à jouer, cirage, &c.

Les personnes qui ont déjà acheté feront bien de revenir faire de nouveaux achats. 24 mars—1

PAR E. FORSTALL & CO.

No 40, rue du Camp.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

TROIS ISLETS DE TERRE DE VALEUR à Carrollton, portant les Nos 10, 12 et 21; deux des dits islets ne sont situés qu'à une petite distance du chemin de l'avenue, et près de l'endroit où doit passer une branche du chemin à coulisses de Nashville, qui en augmentera considérablement la valeur.

Chaque îlet contient 24 lots qui seront vendus en bloc.

Conditions—Au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars—1

PAR BARNETT & DOMINGON.

(Vente sans réserve pour clore une société.)

IL sera vendu le mercredi 29 mars 1837, à midi précis, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

SOIXANTE-SIX lots formant la continuation de la ville Van Buren.

Les avantages que présente cette situation sont égaux, sous tous les rapports, à ceux des propriétés offertes journellement en vente, tant pour la culture que pour l'exploitation de bois de chauffage. Les facilités de transport par le fleuve, et avant peu par le rail-road Washington dont la charte a été accordée par la dernière législature, doivent engager les personnes qui voudraient acquérir sur les lieux de façade à s'en rendre acquéreurs.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et endossés à la satisfaction des vendeurs.

En cas de non paiement, les billets porteront intérêt à 10 p. 0/0 l'an, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause puisse autoriser les acquéreurs à retarder le paiement d'aucun billet.

Cette vente est faite sans réserve aucune, et libre d'hypothèque.

Les actes de vente se passeront chez Mr Wm Boswell, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.

Les formalités de l'adjudication devront être remplies dans les trente jours, faute de quoi les vendeurs seront autorisés à faire vendre à la folle enchère, sans autre avis, pour le compte et risque de ceux qui n'auront pas rempli les conditions susdites.

24 mars—1

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu, mercredi, 5 avril prochain, à midi précis, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de Mr James Craig qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 février dernier,

Une MAISON située au faubourg Marigny, encoignure des rues Marigny et Amour, bâtie sur un terrain de 57 pieds de face à la rue Marigny, sur 60 pieds de face à la rue d'Amour; cette maison se compose de deux appartements à feu, deux grands cabinets et une belle gallerie, cuisine de quatre appartements, un four, puits, latrines, &c., le tout en très bon état.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 18 mois de crédit, en billets datés du 28 février dernier, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Cette propriété est louée à bail pour un an, à dater du 16 février 1837. L'acte de vente se passera pardevant E Féraud, notaire public. 24 mars—4

PAR THOMAS SPEAR & S. GUINAULT.

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à onze heures et demie, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis les nègres et après nommés.

John et sa famille.

John est âgé de 37 ans, nègre de champs, sa femme, Queen, est âgée de 29 ans; cinq enfans, nommés Joshua, âgé de 12 ans, Mathew, âgé de 10 ans, John, âgé de 8 ans, Kitty, âgée de 6 ans, et Martha, de 3 ans.

Tom, âgé de 26 ans, bon nègre de champ; Elsie, âgé de 26 ans, nègre de champ; Jacob, âgé de 34 ans Africain, bon nègre de champ et maçon; Jonas, âgé de 40 ans, nègre de champ; David, mulâtre, âgé de 16 ans, domestique de maison, Reuben, âgé de 14 ans, nègre de champ, Peter, do, âgé de 13 ans, nègre de champ; Patsey, négresse âgée de 30 ans, parlant l'anglais et le français, bonne cuisinière et confiturière et domestique de maison; Mathilda, âgée de 21 ans, blanchisseuse et repasseuse; Maria, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et fileuse; Anne, âgée de 21 ans, négresse de champ; Phillis, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison; Susanne, 20 ans, et son enfant, 3 mois bonne négresse de champs, Eliza, mulâtresse, âgée de 13 ans, et son enfant, de 2 mois; Suzanne, âgée de 12 ans, négresse de champs; Mary, âgée de 10 ans, bonne gardienne d'enfant; Dinah, 35 ans, bonne négresse de champs, ainsi que beaucoup d'autres esclaves se montant à 60 têtes, tous garantis des vices et maladies prévus par la loi. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier et Mr Pedesclaux, notaires publics. 24 mars—12

PAR E. FORSTALL & Co.

Bureau No. 40 rue du Camp.

SAMEDI, 25 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Trois beaux lots de terre, dans le faubourg Tremé no. 3, à l'encoignure des rues de Villeré et d'Orléans, no. 6 sur la rue d'Orléans et no. 7 sur la rue Ste Anne, d'après un plan exposé à la Bourse.

Conditions: l'acquéreur assumera les payement du pour chaque lot de 2 billets de [illegible], payable le 14 novembre 1837, le 2d au 14 novembre 1838 la balance 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente pardevant M. W. Lewis notaire public aux frais de l'acquéreur. 21 mars—12

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, vendredi 28 d'Avril, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de M. J. W. Schaumburgh, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 6 de mars courant, par M. Barnett Sr. encanteur, la propriété ci-après désignée, d'après un plan fait par John Schreiber, en date du 20 mai 1836, déposé dans le bureau de M. W. Y. Lewis, not. pub.

Un Lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, situé dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet limité par les rues Nouvelle-Levée, St. James, Tchapitoulas et le Marché, le dit lot a 28 pieds 9 p. 4 l. de face sur la rue Tchapitoulas, sur 137 pieds, 10 p. et 8 lignes de profondeur.

Conditions—1-3 comptant; et l'acquéreur assumera le paiement de deux billets, le 1er, de la somme de $514 54 payable au mars 1838, et le second de la somme de $937 32 payable le 30 d'août 1838. La balance à un et deux ans en date du 6 mars 1839, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, pardevant M. W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 mars—20

PAR B BOUNY.

IL sera vendu, samedi prochain, 25 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Un terrain situé rue Piété, faubourg Clouet entre la rue Casacalvo et Grands Hommes, mesurant 63 pieds 10 pouces et 10 lignes de face sur 118 pieds plus ou moins de profondeur.

Il existe sur ce terrain une maison en bois de quatre appartemens, dépenses, cuisine de deux appartemens, écurie, poulailler, latrines et puits.

Conditions: Un tiers comptant la balance 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 mars—1

Ventes à l'Encan.

PAR JONAS ROBESON & Co.

IL sera vendu, aujourd'hui à 10 heures, à leur magasin, rue de Chartres, no. 110,

100 cartons chapeaux de paille d'Italie pour dames, de qualité garantie et de nouvelles formes, venant de New York.

Conditions. 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction pour les sommes au dessus de 100 piastres.

24 mars

SEL DE LIVERPOOL.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu, à 1 heure et demie de l'après midi, sur la levée, en bas de la presse à coton à vapeur de la levée.

2500 sacs de sel, débarqué du brig Canadien, venant de Liverpool. 24 mars.

PAR J. LECARPENTIER.

SAMEDI, 25 mars courant, à 11 heures, il sera vendu à son magasin d'encan par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

Un Cable en fer de 7/8 de 15 brasses, appartenant au navire Plato, cap. Webb, venant de New York.

24 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI, prochain, 29 du courant, à midi précis, à la Bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, il sera vendu sans réserve, pour cause de départ,

8 BEAUX TERRAINS

Situés au nouveau faubourg Marigny, bornés par les rues Annonce, St. Antoine, Urquhart et Girod, ans l'islet no 60, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, ceux faisant face à la rue Girod, ont 120 pieds de profondeur ces terrains sont très élevés, et dans un quartier qui prend journellement de la valeur, n'étant pas bien éloignés de l'Esplanade, et où les améliorations marchent à grand pas.

Le tout d'après le plan fait par Surgi, et déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à la maturité des billets, ils porteront un intérêt de 10 pour cent, par an, sans que pour cela en retarder le paiement d'aucune manière.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs chez T. Seghers, notaire public. 24 mars

---

PAR JONAS ROBESON & CO.

IL sera vendu samedi, dans l'après-midi, à 4 heures, sur la levée, au second îlet au dessous du chemin à coulisses, toutes les ancres, fers, chaînes, &c., provenant du naufrage du navire Tigress, dernièrement brûlé à la levée, pour le compte de qui il appartiendra. Conditions, comptant. 24 mars

---

PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu samedi, 25 mars 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres,

L'ESCLAVE GABRIEL,

âgé de 17 ans, bon coiffeur et barbier, ayant employé à de bons gages chez un barbier, créole du pays, parlant anglais et français, actif et intelligent.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acheteur.

Propriété de Valeur à Vendre.

LUNDI, le 10 d'Avril prochain, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, si elle n'a été auparavant vendue à l'amiable, environ 7891 Acres de terre, situés dans les paroisses de St. Hélène, Livingston et St. Tammany. La dite Terre a été choisie par le propriétaire actuel, pour la culture du coton, le bois de construction et le bois de chauffage; partie de cette terre est sur rivière navigable propre à des chantiers de briques, ou pour des moulins à scies. Aussi plusieurs pièces de Terre sur le chemin à coulisses de Nashville près Uncle Sam. Pour les renseignements s'adresser à

WILLIAM BOMAN,

23 mars—3 No. 100 vieux Bassin.

PAR F. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu le mercredi 29 mars à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres.

Un lot de Terre situé au faubourg Marigny, encoignure des rues Moreau et Poètes, mesurant un pied français 60 pieds de face à la rue Moreau, sur 90 pieds de profondeur, et face à la rue des Poètes.

Conditions: à la vente. 23 mars

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu, vendredi, 31 du courant, à midi à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour le compte de qui il appartiendra.

La goëlette, Bravo, de New York, capitaine C. H. Smith, venant de St. Joseph, telle qu'elle se trouve maintenant à peu près à 2 milles plus bas que l'habitation de M. Johnson et près de la rive gauche du fleuve, ladite goëlette ayant chaviré en remontant le fleuve est pleine d'eau, Ensemble ses agrès et apparaux, il y a dans la chambre $1,500 en billets de banque qui ont pas compris dans la vente.

Conditions: Comptant. 23 mars

PAR A D DORIOCOURT.

IL sera vendu mercredi, 29 du courant, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

48 Lots de valeur à Carrollton.

15 Lots dans le faubourg Washington. Le tout conformément aux plans qui seront exhibés au moment de la vente.

Les conditions sont un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier.

23 mars—3

PAR P. DEVERGES.

IL sera vendu Lundi prochain, 27 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres pour clore une société.

15 Lots de Terre,

situés au faubourg Washington, compris entre les rues de l'Humanité, France, Mandé et Bons Enfans, dont 14 il mesurent 31 pieds de face sur la rue Morand, sur 104 pieds de profondeur, les nos 12, 17, et 15 mesurent 30 pieds de face, sur 170 pieds de profondeur aux mêmes rues.

AUSSI:

5 BEAUX TERRAINS.

situés au faubourg Washington, dans l'îlet formé par la Promenade des Bons-Enfans, Célestine et à l'habitation Macarty, sont très élevés et ont [illegible] pieds 8 pouces 3 lignes, sur 120 pieds de profondeur sur les rues désignées par le plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente devront être passés dans les cinq jours qui suivront la vente chez Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais du vendeur. En cas contraire, le dit vendeur pourra considérer les lots comme frappés de nulle valeur. 23 mars

---

PAR JONAS ROBESON & Co.

VENDREDI, 24 du courant, à 11 heures du matin à leur magasin No. 110, rue de Chartres, il sera vendu 100 et caisses de chapeaux de paille d'Italie, pour dames de toutes sortes de qualités et grandeurs, venant de New-York. Les marchandises seront exposées à l'examen le jour avant la vente.

Conditions. 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction pour toutes sommes au-dessus de 100 piastres. 22 mars—2

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

Une Propriété située rue Bourbon, attenant à celle de Mr. Dutillet, entre Saint Philippe et Ursulines, bâtie sur un terrain de 29 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, la maison pour [illegible] construit et [illegible] de haut appartement, et un four en brique a [illegible], divisée en deux corps, avec cour, bûcher, puits, &c.

Cette propriété rapporte $60 de loyer par mois, et la propriété aussi est en ses loyers.

Conditions: $4000 comptant, et pour le surplus du montant de la vente à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

Acte de vente devra être passé pardevant Théo. Seghers, not. pub.

Sera 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se paieront sur la susdite propriété, seront aussitôt après vendues, et la prime obtenue, sera payable comptant. 24 mars—2

PAR THOMAS J. SPEAR & S. GUINAULT.

Vente sans réserve de Natchezville.

IL sera vendu le Lundi 3 d'avril, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.

2000 Terrains situés à Natchezville, environ 6 lieues au dessous de la Nouvelle Orléans et sur la rive opposée.

La salubrité de l'endroit, les agréments du site parlent en faveur de Natchezville. Les spéculations ne sauraient faire des placements plus avantageux.

Conditions: 4, 8, 12 16 et 20 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. 20 mars—10

PAR F. Dutillet et Delery et J. H. Domingon.

IL sera vendu le Jeudi, 30 mars courant, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis,

Une superbe Habitation établie en sucrerie, divisée par arpens, située dans la paroisse Plaquemines, à 7 lieues environ de la ville, sur la rive droite du fleuve. Ladite habitation mesure 21 arpents de la face au fleuve, sur 40 arpens de profondeur.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant O. de Armas, not. pub aux frais des acquéreurs.

Lorsque le rail-road projeté qui doit partir vis-à-vis la ville et aboutir au Détour des Anglais sera confectionné, ladite habitation ainsi divisée, ne sera qu'à 3 lieues et demie de la ville.

Si ladite habitation ne se vend pas ainsi divisée, elle sera vendue en bloc le dit jour et de suite. Le plan sera exposé à la Bourse, peu de jours avant la vente.

20 mars—5

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu lundi, 3 avril prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Messrs P. J. Bois et P. Tabois qui ne se sont pas conformés aux conditions des adjudications qui leur ont été faites le 9 février dernier.

15 terrains situés au faubourg Washington, désignés par les Nos de 12 à 26, de l'îlet 71, conformément à un plan dressé par J. A. Guerard le 3 février 1837, lequel plan sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions 4, 8 et 12 mois de crédit en billets datés du 9 février dernier en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente se passera pardevant M. J. Cuvillier, not. pub. 20 mars—4.

PAR B. BOUNY & S. GUINAULT.

IL sera vendu sans réserve, lundi 27 du courant, à midi précis à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis.

455 terrains, situés au faubourg Washington.

La situation avantageuse de ces terrains, l'accroissement rapide de cette partie de la ville, le Canal du lac Borgne, le Rail Road de la Terre aux Bœufs et les améliorations qui s'y font dont il s'occupe la troisième municipalité, [illegible] aux spéculateurs, les placements de fonds assurés.

Les plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.

Conditions—4, 8, 12, et 16 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait payement. La mise en possession est à la charge des acquéreurs. Les actes de vente se passeront pardevant J. Cuvillier, notaire public.

20 mars—4

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu le lundi, 27 mars, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

UN terrain de valeur rue Levées entre Moreau et Casacalvo, mesurant 47 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces de profondeur.

Un terrain attenant au précédent mesurant 40 pieds de face sur 128 pieds 9 pouces de profondeur, rue [illegible] vis-à-vis la salle de M. [illegible], quel et près du marché, de la 3me municipalité.

Un autre terrain rue Levées, entre la rue Casacalvo, mesurant 30 pieds de face sur 118 pieds 9 pouces de profondeur, avec une maison de 4 appartements, cuisine etc.

Un terrain attenant au précédent mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds 9 pouces de profondeur.

Plus: 3 terrains au quartier Daunois, rue de l'Indépendance, entre Grande Hommes et Craps

Pour les conditions: s'adresser à

P. S. WILTZ.

16 mars No. 70, rue des Magasins.

PRUNES ET PRUNEAUX DE TOURS, en [illegible] paniers, convenables pour l'usage des familles; également, quelques douzaines de [illegible] en barriques, à vendre par

J. B. LOREILHE,

Encoignure Royale et Douane